

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal 

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 5 mai 2014, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur une demande d'autorisation visant l'exercice de l'usage conditionnel suivant:

Autoriser, en vertu de la section IV du chapitre III du titre VIII.I « Secteur Angus » du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, l'exercice des usages conditionnels suivants, dans le cadre de la programmation 2014, à l'extérieur d'un bâtiment, soit dans l'aire de stationnement extérieur du Locoshop Angus situé au 2600, rue William-Tremblay et dans la portion sud-est du lot 2 402 168:

- activités pédagogiques ou sportives dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle;
- fêtes populaires et festivals ;
- spectacles d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle;
- restaurant comme usage complémentaire à une activité autorisée ;
- débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 19 avril 2014

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement